

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	40
Désignés : .....	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents : .....	12
Votants : .....	30
Procuration : .....	8
Date de la convocation : 22 novembre 2024	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 29 novembre 2024**

**Délibération 2024-42**

**OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêt CITEO - Collecte et réemploi des professionnels de la restauration**

**Le 22 novembre 2024 à 9h30**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;  
Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Elizabeth DEBORDE

**Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI  
Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT  
Kevin SEBASTIAN à Anne-Laure SEBBAR  
Bernard ALENDIA à Marc OCCELLI  
Christophe ULIVIERI à Philippe DELEAN  
Denise LAURENT à Xavier WIIK  
Patrick PEIRETTI à Françoise THOMEL  
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

**Membres excusés :**

Khéra BADAQUI, Gilbert HUGUES, Catherine LANZA, Emmanuel BLANC, Jean-Marc DELIA, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Depuis plusieurs années, UNIVALOM mène une politique ambitieuse et proactive visant à réduire les déchets ménagers sur son territoire. Cet engagement s'est concrétisé à travers un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrant la période 2016-2020, et se poursuit avec un nouveau PLPDMA pour 2023-2028, mettant l'accent sur des actions de réemploi.

Dans ce contexte, UNIVALOM souhaite poursuivre l'encouragement de la diminution des déchets dans le secteur de la restauration à emporter en promouvant l'utilisation d'emballages réutilisables. Pour cela, le Syndicat a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par CITEO, un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques.

L'AMI intitulé « Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD) », vise à soutenir les initiatives qui favorisent l'utilisation croissante d'emballages réemployables dans la vente à emporter ou la livraison à domicile.

Il est précisé qu'un dossier de candidature a déjà été déposé par UNIVALOM le 26 septembre 2024 afin de respecter la date butoir du 30 septembre 2024 de l'AMI lancé par CITEO.

Le dossier de candidature de cet AMI comprend une demande d'aide d'UNIVALOM de 62 471 € correspondant à 70 % du projet total de l'action qui totalisait 89 244 € de dépenses éligibles.

UNIVALOM a initié cette action visant à diminuer les déchets dans le secteur de la restauration à emporter depuis le printemps 2023, en partenariat avec l'association VAÏEVEN. Cette association a pour objectif la mise en place de systèmes d'emballages consignés pour remplacer les emballages à usage unique sur la Côte d'Azur, la sensibilisation à la préservation de l'environnement en particulier par la réduction des déchets ainsi que la promotion de l'économie circulaire locale.

Cette association a été créée en juillet 2022 pour porter le projet « En Boîte Le Plat ». Ce projet de consigne créé initialement en 2019 à Toulouse par l'association ETIC Emballages qui, fort de son succès, se développe chaque année dans de nouveaux territoires a pour objectif d'être déployé sur l'ensemble du territoire national.

Le partenariat avec CITEO, et l'association VAÏEVEN, permettra ainsi la contribution au financement de cette action et favorisera la poursuite :

- Du développement du réseau de commerces engagés et la création de nouveaux outils de prospection ;
- De la création et l'expérimentation d'un parcours d'accompagnement renforcé auprès de 7 commerces membres du réseau pour plus de réemploi ;
- De la création et l'expérimentation d'une carte de fidélité pour augmenter le taux de retour des emballages réemployables.

Le versement à l'association VAÏEVEN, pour la prestation correspondante, est conditionné par la réponse de CITEO à la candidature d'UNIVALOM à cet AMI. Ces financements seront encadrés par une convention de reversement avec VAÏEVEN.

Cette candidature ainsi que le principe de reversement ont reçu un avis favorable de la Commission « prévention et valorisation » en date du 8 novembre 2024.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **CONFIRME** la candidature déposée le 26 septembre 2024 par UNIVALOM pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Collecte et réemploi des professionnels de la restauration » lancé par l'éco-organisme CITEO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le projet de convention de reversement avec VAÏEVEN et tous documents s'afférant au projet, annexée à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits sur le budget correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20241129-2024-42-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2024  
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Date de mise en ligne :

3 DEC. 2024